

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 18 avril 2012 de M^{mes} Julide Turgut Bandelier, Maria Vittoria Romano, Vera Figurek, MM. Yves de Matteis, Mathias Buschbeck, Sylvain Thévoz, Alberto Velasco, Pascal Holenweg, Pierre Gauthier, Pierre Vanek et Pierre Rumo: «Opérations de ramassage visant les Roms: stop!»

Rapport de M^{me} Olga Baranova.

La motion a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication lors de la séance plénière du Conseil municipal du 9 octobre 2012.

La commission, réunie sous la présidence de M. Eric Bertinat, a étudié la motion lors de ses séances des 1^{er}, 8, 22 et 29 novembre 2012 et des 17 et 31 janvier 2013. Les notes de séance ont été prises par M^{mes} Laïla Batou et Danaé Frangoulis et M. Daniel Zaugg, que nous remercions pour la qualité de leur travail.

Rappel de la motion

Considérant:

- que les opérations de «ramassage» visant les Roms sont contraires à la dignité humaine;
- que la vocation internationale de la Ville de Genève, qui accueille la quasi-totalité des organes onusiens compétents en matière des droits humains, en est bafouée;
- que les moyens tant logistiques que financiers mis en œuvre pour cela par le département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS) étaient méconnus du Conseil municipal jusqu'à la réponse à la question écrite QE-363;
- que la Ville de Genève a approuvé, le 12 mai 2003, la Charte européenne des droits de l'homme dans la ville qui dispose, à l'article XVI, alinéa 3, que les autorités municipales garantissent le droit des nomades à séjourner dans la ville dans des conditions compatibles avec la dignité humaine,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à arrêter ces opérations;
- à informer les chef-fe-s de groupe des partis des lieux et des dates lors de chaque nouvelle opération, afin que des représentants de tous les groupes municipaux puissent être présents, si ces opérations de «ramassage» étaient néanmoins maintenues.

Séance du 1^{er} novembre 2012

Audition de M^{me} Turgut Bandelier, motionnaire

Selon la motionnaire, plusieurs éléments concernant les opérations de «ramassage» des campements roms posent un problème:

- la médiatisation;
- la confiscation des médicaments lors du ramassage (pratique confirmée par l'association Mesemrom);
- l'efficience;
- le climat général de répression envers cette population particulièrement précaire que ces opérations installent.

Elle rappelle également que la motion vise l'arrêt de ces opérations ou, au moins, la présence des conseillères et conseillers municipaux sur les lieux. Elle informe également la commission de sa volonté d'abandonner la première demande au bénéfice de la deuxième.

Questions à la motionnaire

Qui, et surtout pourquoi, convoque la presse à ces opérations?

Les lieux et dates des ramassages sont communiqués à la presse mais pas rendus publics selon la motionnaire.

S'agit-il d'une activité de la police municipale ou principalement de la police cantonale?

Les deux corps de police agissent conjointement lors des opérations.

Si des conseillères et conseillers municipaux étaient admis-es comme observatrices ou observateurs, ne risque-t-on pas la récupération politique?

Une stricte confidentialité devrait être exigée des élu-e-s. Pierre Gauthier, motionnaire, ajoute qu'un meilleur encadrement de ces opérations, s'il s'avère qu'elles sont incontournables, est nécessaire afin de respecter les nombreux engagements pris par la Ville de Genève, notamment par la signature de la Charte européenne des droits de l'homme dans la ville.

Peut-on assimiler ces opérations de démantèlement de campements à une pratique «humainement dégradante»?

Ces démantèlements s'opèrent de manière opaque et peu compréhensible pour les élu-e-s et les citoyen-ne-s. De ce fait, il est difficile de dire comment ces opérations se déroulent concrètement. Un des buts de la présente motion est d'éclaircir davantage la situation.

Quelles alternatives au démantèlement des campements pourrait-on imaginer?

Etant la plus grande minorité en Europe (12 millions selon la motionnaire), il s'agit d'un groupe hétérogène fortement discriminé dans ses pays d'origine. La responsabilité incombe donc avant tout à ces derniers. D'ailleurs, l'Union européenne fait déjà des efforts afin de leur permettre une meilleure intégration dans la société.

Comment choisira-t-on les élu-e-s faisant partie de la délégation d'observation?

La motionnaire souhaite y voir tous les partis politiques. Quant à la question de personnes, elle estime que ce sera aux chef-fe-s de groupe de trancher.

Discussion

Un commissaire souhaite revenir sur la pratique de saisie de médicaments. De nombreux cambriolages de pharmacies sont recensés à ce jour et il lui paraît évident que la police vérifie un lien éventuel entre les médicaments saisis et ces cambriolages. Il insiste néanmoins sur le fait que les médicaments devraient être restitués si un tel lien ne peut pas être démontré.

Une commissaire estime qu'il est important de rappeler aux magistrat-e-s leur devoir d'informer le plus possible les élu-e-s de leurs actions. Elle pense pourtant que l'observation sur le terrain des pratiques relevant de la compétence du Conseil administratif dépasse la compétence des élu-e-s du Conseil municipal.

Un commissaire estime que c'est avant tout sur les comportements ou les délits qu'il faut se focaliser et non pas sur un groupe en particulier.

Un commissaire rappelle qu'une pratique similaire à celle qui est demandée dans la deuxième invite existe déjà au Grand Conseil avec la commission des visiteurs dont les membres se rendent dans les lieux de détention.

Une commissaire souhaiterait voir la pratique d'observation sur le terrain s'élargir à d'autres domaines de la politique publique de la Ville de Genève (elle cite les conditions dans les crèches). Une limitation de l'observation aux pratiques de démantèlement des campements des Roms lui semble présumer un comportement inadéquat de la part de la police.

Une commissaire souhaiterait voir un arrêt des opérations malgré la volonté des motionnaires de supprimer cette invite, car à son avis ces opérations ne font que déplacer le problème, ou le différer dans le temps. En plus, elle juge que l'argent économisé devrait aller dans la coopération au développement dans les pays qui peinent actuellement à inclure les populations roms dans la société.

Demandes d'auditions

Mesemrom: audition acceptée à 10 oui contre 5 non.

Le magistrat en charge du DEUS sera auditionné par défaut.

Séance du 8 novembre 2012

Audition de M. Rémy Pagani, maire, accompagné de M. Liaudat, chef du Service Voirie – Ville propre (VVP)

M. Pagani rappelle qu'il est en charge du DEUS ad interim et qu'un changement de cap en matière de politique envers les Roms était une de ses priorités dans le cadre de ce mandat. Néanmoins, malgré les contacts pris et les auditions faites, il n'avait pas assez de temps à disposition pour arriver à ce but.

Questions des commissaires

Quelle est la marge de manœuvre de la Ville concernant ces opérations de ramassage?

Selon le maire, cette marge de manœuvre est minime. D'ailleurs, la police ne fait pas de recherche ciblée de campements, elle n'intervient que pour éviter l'installation des campements «en dur». La voirie de la Ville de Genève n'intervient que sur le territoire municipal et n'est pas sollicitée pour des opérations ayant lieu ailleurs.

Quels sont les secteurs de la Ville concernés par la problématique?

Il s'agit du bois de la Bâtie, des falaises de Saint-Jean ainsi que de l'ensemble des ponts.

Quelles sont les démarches entreprises pour améliorer les mesures actuelles et lesquelles ont-elles été soldées par un échec?

M. Pagani avait donné un mandat à un groupe de travail pour «esquisser les contours» d'une politique différente. Les propositions sorties de ce groupe ne l'ont pourtant pas convaincu. Il estime que l'investissement dans les pays d'origine n'est pas efficace à cause du caractère «nomade» des populations roms. Face à la mendicité, qui les prive de dignité, il serait judicieux de permettre des échanges commerciaux avec la population locale et les associer à l'entretien des espaces publics qu'ils sollicitent.

La Charte européenne des droits de l'homme, dont la Ville est signataire, prévoit des conditions de vie décentes pour les populations nomades. Que faudrait-il faire pour rendre les dispositions de cette charte obligatoires?

Selon le maire, pour sortir de l'impasse des mesures actuelles, il faut proposer des solutions alternatives viables. Il n'a malheureusement pas eu le temps d'en proposer pendant son court mandat de magistrat en charge du DEUS ad interim.

Quelle était la composition du groupe de travail sur la question et est-ce que la poursuite de son travail peut être envisagée à l'avenir?

Le dossier sera transmis au nouveau magistrat en charge du DEUS.

Qui finance les opérations de ramassage sur le territoire de la Ville?

Selon M. Liaudat, ces frais incombent à la Ville de Genève. Néanmoins, le Canton a été prévenu à plusieurs reprises du risque que les activités se déplacent sur le territoire d'autres communes, un cas de figure dans lequel la Ville ne pourra plus intervenir.

Saisit-on des couvertures pendant ces actions?

La saisie des couvertures est confirmée, sauf par un froid exceptionnel. Si les opérations cessent d'habitude au mois d'octobre, on recense une intervention au mois de janvier.

Quelle serait la conséquence du retrait de la Ville de Genève de ces opérations?

Les conséquences sont difficiles à prévoir vu que la police cantonale n'exécute pas les tâches qui incombent à la voirie, qui est communale.

Que se passera-t-il si les coûts liés à ces opérations s'élèvent dans quelques années à plusieurs milliers de francs? Une externalisation paraît dans ce cas-là incontournable.

Discussion

L'audition de M^{me} Esther Alder a été acceptée à l'unanimité des commissaires présents moins trois abstentions (LR).

Séance du 22 novembre 2012

Audition de M^e Bazarbachi (association Mesemrom)

Membre de la Ligue suisse des droits de l'homme et ayant défendu les Roms dans le cadre de l'interdiction de la mendicité à Genève, M^e Bazarbachi considère que la situation liée au ramassage des campements est inacceptable et insiste sur le besoin d'avoir des lieux d'hébergement à l'année pour les personnes les plus précarisées. La situation est avant tout inacceptable car aucun relogement n'est proposé à celles et ceux qui sont touché-e-s par les actions de ramassage. En plus, la

voirie ne confisque pas uniquement des «matériaux» utilisés pour la construction mais également des affaires personnelles, laissant les personnes sans passeports ou médicaments. D'ailleurs, les actions sont menées sans le moindre préavis.

Questions et réponses

Est-ce que Mesemrom est informée systématiquement des actions de ramassage menées ainsi que de leur déroulement?

M^e Bazarbachi affirme ne disposer que des informations qui proviennent directement des victimes. Elle souhaiterait une information officielle pour permettre au moins la sauvegarde des effets personnels des personnes concernées.

Quelle est l'ampleur du problème de confiscation des effets personnels?

Les personnes sont souvent laissées sans médicaments ou papiers d'identité, ce qui crée des situations de détresse.

Combien de Roms sont véritablement de passage à Genève?

Il y a une autorégulation des flux qui stabilisent le chiffre aux alentours de 50 à 60 personnes présentes sur Genève en même temps. Pendant certains moments de l'année, ce chiffre peut atteindre les 200 personnes mais il tombe rapidement.

Est-ce que M^e Bazarbachi est informée d'éventuelles discussions intervenant entre la Confédération suisse et les autorités roumaines?

Ces pourparlers sont en cours mais la discrimination des Roms est tellement intense que les fonds de la communauté internationale ne parviennent souvent pas jusqu'aux bénéficiaires. Cela pose donc la question d'un suivi de près du moindre projet réalisé sur place. Par ailleurs, le temps passé à Genève est vécu comme une nécessité financière mais en aucun cas comme une aubaine vu les conditions auxquelles ils sont confrontés ici. Face à cette détresse, la répression est particulièrement inefficace.

Les statistiques (cf. tableau annexé) représentent-elles vraiment l'ensemble d'opérations?

Le nombre d'opérations excède largement la trentaine par année. La moindre installation est a priori évacuée tout de suite et des photos des occupant-e-s sont prises. D'ailleurs, ces statistiques ne comprennent pas le fait que la plupart des Roms dans le canton sont appréhendés quotidiennement par la police. Seules les opérations d'envergure qui ne relèvent pas du travail quotidien de la police sont recensées dans ces statistiques.

Est-ce qu'il y a eu des dépôts de plaintes de la part des personnes dont on a saisi les affaires personnelles?

M^e Bazarbachi a eu des rencontres avec M. Maudet à ce sujet, mais malgré la promesse que les affaires personnelles allaient être laissées à leurs propriétaires, les saisies ont recommencé du jour au lendemain.

Séance du 29 novembre 2012

Audition de M^{me} Esther Alder et de M. Philippe Bossy, adjoint de direction au Service social

M^{me} Alder rappelle que la présence de Roms n'est pas un phénomène genevois mais que toutes les grandes Villes européennes sont confrontées à cette présence. L'initiative «Alliance des villes et des régions pour l'inclusion des Roms» a d'ailleurs émergé en 2011 afin d'offrir un accueil digne à ces populations en milieu urbain. Elle rappelle également que la Ville de Genève a mis en place plusieurs mesures pour contrer la précarité et agit en accord avec les acteurs institutionnels et associatifs du canton. Elle confirme la stabilité des effectifs évoquée déjà par M^e Bazarbachi ainsi que la bonne cohabitation en règle générale, en ne niant pourtant pas certains défis qui en découlent. Elle considère néanmoins que la destruction des camps au travers les actions de ramassage ne résout aucunement les problèmes.

Contrairement aux pistes répressives privilégiées actuellement – notamment au niveau cantonal – M^{me} Alder mise sur la médiation et une réponse encore plus efficace et ciblée aux besoins des personnes les plus précaires. Elle rappelle néanmoins que les mesures répressives sont parfois inévitables.

Questions et réponses

Est-ce qu'il y a une organisation hiérarchique particulière au sein des communautés roms présentes à Genève?

Les structures sont avant tout familiales. Aucun autre type d'organisation n'a été identifié à Genève.

Qu'entend-on par la notion de «très grande précarité», souvent utilisée pour qualifier la situation des Roms à Genève?

Il s'agit de personnes qui ne peuvent pas subvenir à leurs besoins primaires: se loger, se nourrir, se soigner. Ces conditions sont alternatives.

Est-ce que l'ouverture des abris pourrait aider à endiguer le phénomène d'installation de campements sauvages?

Actuellement, seulement 30% des Roms utilisent ces structures, une ouverture permanente n'aura donc pas forcément pour conséquence un effet de diminu-

tion des campements. Par contre, de bonnes expériences ont été faites en France avec la mise en place d'espaces de vie adaptés aux structures communautaires des Roms. Il faut aussi dire que les toilettes publiques et les points d'eau accessibles et gratuits sont aujourd'hui en nombre insuffisant. Cela pose d'ailleurs problème pour toutes les catégories de personnes en très grande précarité.

Quelle est la position politique de la Ville de Genève par rapport aux solutions proposées dans les pays de provenance des Roms?

Conclusion de l'audition par M^{me} Ester Alder

M^{me} Alder résume comme suit les pistes d'action qu'elle préconise par rapport aux défis posés par l'accueil des Roms à Genève:

- travailler davantage sur la médiation;
- équiper l'espace public de façon plus satisfaisante, en particulier en matière de points d'eau et de déchetteries;
- mettre à disposition des Roms et autres précaires des espaces alternatifs, via un renforcement des partenariats avec les milieux associatifs et les Eglises;
- devenir membre, en tant que ville, de l'Alliance des villes et des régions pour l'inclusion des Roms.

Séance du 17 janvier 2013

Audition du capitaine Claude Pahud, officier chargé de la police de proximité

M. Pahud précise que la présence de la police lors des actions de ramassage vise surtout la protection des employé-e-s de la voirie. Les campements sont néanmoins le plus souvent vides au moment des interventions et les éventuel-le-s résident-e-s présent-e-s ne s'opposent pas aux forces de l'ordre et aux collaborateurs et collaboratrices de la Ville. Il précise également que certains lieux sur le territoire communal ont nécessité des interventions particulières (réduction de la verdure pour une meilleure visibilité) face à l'émergence des campements sauvages depuis 2008: il s'agit du parc à la rue Harry-Marc, les alentours de l'église Sacré-Cœur ou encore le parc des Cropettes. Il donne également les statistiques de la Ville de Genève quant aux opérations de ramassage:

<i>Année</i>	<i>Quantité de matériel ramassé</i>
2008	1,2 tonne
2009	19,36 tonnes
2010	24,09 tonnes
2011	49,52 tonnes
2012	56 tonnes

Questions et réponses

Qui convoque la presse? Est-ce que la présence des journalistes pose des problèmes en termes d'organisation?

C'est la presse qui a initialement pris contact avec le service de la presse de la police, mais l'intérêt médiatique a disparu dans le temps. Tant que les journalistes restent à une certaine distance de l'opération, leur présence ne pose pas de problèmes.

Pourquoi les résident-e-s des campements sont-ils ou elles absent-e-s lors des opérations de ramassage?

M. Pahud précise que l'on cherche à éviter la confrontation. Les personnes concernées sont le plus souvent aux endroits connus pour la pratique de la mendicité aux heures des interventions.

Est-ce que, lors des opérations, on fait la distinction entre les habits, matelas et autres et les objets personnels de valeur (dont les médicaments)?

Pour des raisons d'insalubrité, on débarrasse tout sans faire de distinction entre les différents objets.

Quelles sont les activités poursuivies par les personnes résidant dans ces campements?

L'activité exclusive est la mendicité, les personnes exerçant d'autres activités (criminalité, prostitution) n'habitent pas ces campements.

Combien de personnes habitent-elles ces campements?

Entre 120 et 150 personnes d'origine rom, sans potentiel de progression, car les possibilités de gain sont limitées.

Quelles seraient, à son avis, les meilleures solutions pour lutter contre la mendicité?

M. Pahud pense que la population rom doit avant tout avoir accès à la formation. Il constate que cela est très difficile vu la discrimination systématique à laquelle cette population est exposée dans ses pays d'origine.

Est-ce que la police dispose d'interprètes pour communiquer avec les Roms?

Malgré le fait que deux policiers parlent le roumain, les personnes concernées ne parlent souvent que des dialectes très particuliers, ce qui rend la communication difficile.

Discussion et vote

Le président propose de remettre le vote à la prochaine séance de commission.

Séance du 31 janvier 2013

Votes

Une commissaire socialiste se dit contente de la qualité du travail effectuée par la commission et affirme avoir beaucoup appris au sujet de la présence des Roms à Genève. Elle propose l'amendement suivant: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à entreprendre des actions d'accès à l'école des populations roms dans leur pays d'origine.» Elle dit d'ailleurs ne pas être convaincue par la demande de présence des représentant-e-s des partis politiques lors des opérations de ramassage.

Une commissaire Verte remercie également la commission et le président de la qualité des travaux et souligne que la police a une approche relativement respectueuse des droits humains. Néanmoins, elle est négativement surprise par le fait que l'ensemble des objets personnels soit saisi. Elle tient également à la deuxième invite de la motion, car à son avis la communication est largement insuffisante en l'état.

Une commissaire socialiste regrette le manque de vision derrière les opérations: l'ensemble des acteurs concernés sont d'accord de dire qu'il ne s'agit pas d'une véritable solution; par contre, aucune autre piste ne se précise. Elle invite donc à reformuler les invites pour demander au Conseil administratif de privilégier les solutions durables.

Un commissaire Vert propose la reformulation suivante de la première invite: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à proposer des alternatives durables aux évacuations des camps.» Il dit être conscient du fait que cela impliquerait la mise à disposition des solutions d'hébergement.

Un commissaire libéral-radical dit être défavorable aux deux invites de la motion. A son avis, la question même ne relève pas de la compétence du Conseil municipal.

Une commissaire démocrate-chrétienne indique qu'elle est également défavorable aux deux invites initiales. Elle se dit être particulièrement irritée par la deuxième invite et pense que les conseillers municipaux n'ont pas leur place lors des opérations de ramassage. Ces derniers ne seraient pas suffisamment formés pour suivre ces opérations et elle craint des «posts Facebook» en décalage parfait avec le but initial de la demande. Elle propose l'ajout suivant à l'amendement socialiste: «[...] et à effectuer le suivi de manière étroite».

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois trouve également que les opérations de la police cantonale ne relèvent pas des compétences du municipal; l'amendement proposé par les socialistes et complété par le Parti démocrate-chrétien lui semble être un «amendement de bonne conscience». Il indique que son groupe ne votera pas la motion.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre dit que l'amendement socialiste le séduit. Néanmoins, il pense que si les programmes de l'Union européenne allant dans ce sens n'ont pas l'effet escompté, Genève pourra difficilement faire mieux. Il pense que la deuxième invite a également toute sa pertinence et que contrairement à ce que pensent les autres commissaires, beaucoup de conseillers municipaux seraient parfaitement outillés pour observer le déroulement des opérations.

La mise au vote de la suppression de la première invite de la motion est acceptée par 9 oui (2 Ve, 1 S, 2 LR, 1 DC, 1 MCG, 2 UDC) contre 1 non (1 EàG) et 1 abstention (1 S).

La mise au vote du premier amendement qui vise à demander au Conseil administratif de proposer des solutions alternatives aux opérations de «ramassage» est acceptée par 6 oui (1 EàG, 2 Ve, 2 S, 1 UDC) contre 3 non (1 LR, 1 DC, 1 MCG) et 1 abstention (1 UDC).

La mise au vote de l'acceptation telle quelle de la seconde invite est acceptée par 5 oui (1 EàG, 2 Ve, 1 S, 1 UDC) contre 4 non (2 LR, 1 DC, 1 MCG) et 2 abstentions (1 S, 1 UDC).

La mise au vote de l'amendement visant à créer une troisième invite: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à entreprendre des actions d'accès à l'école des populations roms dans leur pays d'origine et à en effectuer le suivi de manière étroite» est acceptée par 6 oui (1 EàG, 2 Ve, 2 S, 1 DC) contre 3 non (1 LR, 1 MCG, 1 UDC) et 2 abstentions (1 LR, 1 UDC).

La mise au vote de la motion M-1021 telle que modifiée par les amendements acceptés est acceptée par 6 oui (1 EàG, 2 Ve, 2 S, 1 UDC) contre 3 non (2 LR, 1 MCG) et 2 abstentions (1 DC, 1 UDC).

La motion amendée est acceptée.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à proposer des alternatives durables aux évacuations des camps;
- à informer les chef-fe-s de groupe des partis des lieux et des dates lors de chaque nouvelle opération, afin que des représentants de tous les groupes municipaux puissent être présents, si ces opérations de «ramassage» étaient néanmoins maintenues;
- à entreprendre des actions d'accès à l'école des populations roms dans leur pays d'origine et à en effectuer le suivi de manière étroite.

Annexes à consulter sur le site internet:

- article du *Matin Dimanche* du 4 décembre 2012
- lettre du Conseil d'Etat du 6 février 2013
- tableau récapitulatif des coûts des opérations de ramassage